

2327 W323

Enlèvement des ordures :

note , correspondance

1963, 1982



VILLE DE SAINTE LIVRADE SUR LOT

(LOT-ET-GARONNE)

TÉL. (58) 01.04.76

Département de Lot-et-Garonne

Le 8 Juillet 1982.

ARRONDISSEMENT
DE VILLENEUVE SUR LOT

NOTE

Réf. :

ENLEVEMENT des ORDURES MENAGERES

Objet :

N° 83 /CAB
GD/YD

-----oOo-----

La Commune de SAINTE-LIVRADE procède à la mise en place d'un service d'enlèvement des ordures ménagères par containers roulants.

Ce service, qui répond aux exigences de la vie moderne, sera opérationnel à compter du :

En ce qui concerne le C.A.F.I. un container sera placé entre deux groupes de bâtiments, et en bordure de l'allée principale.

La seule innovation consistera, pour les personnes résidant à l'autre extrémité du bâtiment, à déposer leurs sacs, non plus devant leur domicile, mais dans le container.

Cette légère contrainte nous est imposée par les dimensions de la nouvelle benne qui rendent impossible la continuation du circuit précédent.

La collecte des ordures ménagères sera, comme par le passé, effectuée trois jours par semaine.

Soucieux du bien-être de ses administrés, le Maire compte sur l'intérêt que ne manqueront pas d'apporter à cette nouvelle réalisation, les habitants de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Le Maire,

19 Juillet 1963

Monsieur le MAIRE
de la ville de STE-LIVRADE S/LO

n° 217 / SLD

OBJET: Enlèvement des ordures
à la Cité d'Accueil.

REFER: Votre lettre CC/MA
du 18.7.63

Monsieur le Maire,

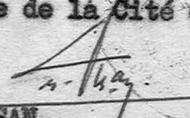
Comme suite à votre lettre du 18 courant,
j'ai l'honneur de vous faire connaître que
l'horaire que vous me proposez pour l'enlèvement
des ordures est satisfaisant.

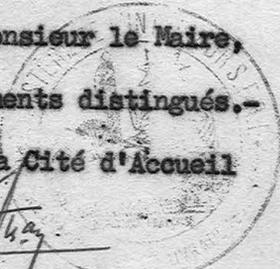
Mon administration accepte le paiement
de 8 heures supplémentaires par semaine et à
raison de 3,50 Fr l'heure aux deux préposés à
l'enlèvement des ordures.

Avec tous mes remerciements,

Veuillez agréer, Monsieur le Maire,
l'expression de mes sentiments distingués.-

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil


M. TURSAN.



DÉPARTEMENT
de
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
de
VILLENEUVE-S-LOT

N°

OBJET

Enlèvement ordures

Réf : CC/MA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Sainte-Livrade-sur-Lot, le 18 Juillet.....1963

Monsieur TURSAN

Directeur du Centre d'Accueil

SAINTE-LIVRADE sur-Lot

Monsieur le Directeur,

Faisant suite à notre entretien de mardi soir, et après avoir étudiée la question avec notre Service municipal. La benne pourrait venir au Camp mes jours et aux heures suivantes.

- 1° Lundi matin de 6 H à 8 H
- 2° Mercredi matin de 10 H à 12 H
- 3° Samedi matin de 6 H à 8 H

En fonction de cet horaire, nos préposés à la benne faisaient 4 heures supplémentaires par semaine (2 hommes soit $4 \times 2 = 8$ heures).

Le prix de l'heure supplémentaire serait de 3,50 environ, et pourrait être réglé par les Services de votre administration.

Si vous étiez d'accord sur ces bases. Je vous serais très obligé de bien vouloir me le confirmer.

Dans cette attente, et restant toujours à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur à l'expression de mes sentiments les plus distingués.

